

	<b>Championnat Départemental Jeunes Simples et Doubles 2020-2021</b>	Adoption	27/08/2020
		Entrée en vigueur	Septembre 2020
		Validité	Saison 2020-2021



**Badminton49**  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE

**Samedi 21 novembre 2020**  
**Dimanche 22 novembre 2020**

**U11 / U13 / U15 / U17**

AUTORISATION n° (en cours)

## CATÉGORIES

U11, U13, U15 et U17

Les joueurs peuvent s'inscrire dans la catégorie supérieure.

Les MiniBads peuvent donc jouer en U11.

## TABLEAUX

**Samedi 21 novembre 2020 : Simples hommes et femmes en U11 et U15 / Doubles hommes et femmes en U13 et U17**

**Dimanche 22 novembre 2020 : Simples hommes et femmes en U13 et U17 / Doubles hommes et femmes en U11 et U15**

Ce tournoi jeune est ouvert aux minibad, U11, U13, U15 et U17.

Le tournoi se déroule sous forme de poules de qualifications (2 qualifiés dans les poules de 3 ou 4) suivies de phases finales en élimination directe, ou poule unique de 5, 6 ou 7.

Le comité d'organisation ne **retiendra que les 8 meilleurs(res) joueurs/joueuses/paires inscrits(es)** par tableau.

Les joueurs seront placés dans les tableaux en fonction de leur CPPH à **J-8**.

Les organisateurs, en accord avec le JA, se réservent le droit d'organiser les tableaux en fonction du CPPH.

## HORAIRES

**8h00** - Accueil - Pointage

**8h30** - Début des matchs

**19h00** maximum - Fin des matchs

Les horaires indicatifs des matchs seront affichés dans la salle. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes à l'avance.

## INSCRIPTIONS : 8 € un tableau / 12 € les 2 tableaux

La fiche d'inscription devra parvenir avant le 12 novembre 2020 avec un chèque global à l'ordre du **Comité Départemental de badminton 49**

chez: **Madame Adeline BOUZY**

6 rue du Verger

49122 BEGROLLES-EN-MAUGES

LIEU Gymnase Jean Moulin, 2 rue des Capucins – 49000 Angers

Juge Arbitre : Marielle FALOUR

## VOLANTS

☞ A la charge des joueurs avec partage égal entre les deux joueurs

☞ Volants plumes homologués **FFBaD** pour les joueurs classés.

☞ Volants de la compétition en cas de désaccord : RSL3, en vente sur place.

## DIVERS

Restauration prévue par le club accueillant : sandwiches, croque-monsieur, pâtes, gâteaux, boissons chaudes ou fraîches, etc. (par exemple)

Dates à retenir

12 novembre 2020 : limite d'inscription

14 novembre 2020 : Confection des tableaux avec le CPPH à J-8.

16 novembre 2020 : Convocations disponibles

## Règlement Particulier

1. Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte pendant toute la durée de la compétition. L'organisation se décharge de toutes responsabilités.
2. Les horaires indiqués ne le sont qu'à titre indicatif : les joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure indiquée de leur match.
3. Le temps de repos minimum d'un joueur entre la fin de son match et le début du match suivant est de 20 minutes.
4. Les joueurs auront trois minutes de préparation à partir du moment où leur match aura été appelé.
5. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que les accessoires nécessaires à son match.
6. Les matchs auront lieu en volants plastiques pour les NC (sauf accord des 2 joueurs) et plume pour les classés. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal.
7. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer, les conseillers, les officiels de terrains et les organisateurs.
8. Tout volant touchant le plafond ou la structure de la salle sera compté faute.
9. Tout volant touchant un élément accroché au plafond (panneaux de basket câbles) est let une fois au service et faute par la suite et en jeu.
10. Tout joueur désirent s'absenter de la salle doit en avertir le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
11. Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD est exigée sur les terrains. Une tenue « club » est conseillée.
12. Le présent règlement sera affiché dans la salle.
13. Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge arbitre.
14. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
15. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
16. Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel.

## Inscriptions et composition des tableaux

17. Les droits d'engagement sont exigibles au moment de l'inscription et sont en principe personnels et non transférables. Ils sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical.)
18. Les inscriptions seront prises en compte seulement si elles sont accompagnées du règlement. Les modifications d'inscription seront validées uniquement à la réception de la nouvelle feuille complète et accompagnée du règlement correspondant.
19. Aucune inscription ou modification ne sera prise par téléphone ou email.
20. Tous les tableaux seront constitués de poules avec 2 sortants par poule (sauf poule unique de 5, 6 ou 7). Dans la mesure du possible et si l'échéancier le permet, il y aura des petites finales dans chaque catégorie pour déterminer le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> du département si il y a des sorties de poules.
21. La désignation des têtes de série sera validée par le Juge Arbitre.
22. Les têtes de séries (ou les vainqueurs des poules où elles étaient placées) seront séparées lors de la phase en poules puis lors de la phase en élimination directe. Le principe de séparation de provenance sera appliqué uniquement à la phase de poule.
23. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix seront assujettis à l'approbation du Juge Arbitre.
24. Le Comité d'Organisation se réserve le droit, en cas de nécessité, de prendre toutes les mesures qui permettront d'améliorer le bon déroulement de la compétition après accord du juge-arbitre et de limiter le nombre d'inscrits par tableau. Le critère d'exclusion en cas d'atteinte de cette limite est le refus par le bas du classement.
25. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à des erreurs par les clubs lors de l'inscription (délais non respectés inclus) ; de même qu'en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.
26. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.

Ce règlement particulier ainsi que le code de conduite des joueurs seront affichés dans la salle.

